



**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU CHOIX
AU TITRE DE L'ANNEE 2023
AU GRADE DE :
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de la ville de Baie-Mahault

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 15 mai 2023 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 01/01/2023 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31/12/2026,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} - Est inscrit, sur le tableau annuel d'avancement, au titre de l'année **2023**, au grade de : adjoint technique principal de 1^{ère} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Situation actuelle (grade)	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	BERNADOTTE Sophia	F	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		01/01/2023
2	CACAMBO Marina	F	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		01/01/2023
3	CARACASSE Danielle	F	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		01/01/2023
4	CHALUS Doris	F	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		01/01/2023
5	FORSTIN Sylvie	F	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		01/01/2023
6	LOUISOR Sylla	F	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		01/01/2023
5	GAVARIN Mirella	F	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		01/01/2023
6	LANDRE Jacky	M	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		01/01/2023
7	LAROCHE Simone	F	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		01/01/2023
8	MOISE Magdalène	F	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		01/01/2023
9	PAKIRY Marie Chantale	F	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		01/01/2023

10	PHILET Mario	M	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2023
11	PIRONAL Juliette	F	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2023
12	ROSEDEL Frédéric	M	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2023
13	TEGAR Franck	M	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2023
14	TOUFETTE Katia	F	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2023

Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021)

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	22	32
Agents du grade d'origine « promouvables »	5	13
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	4	10
Effectif du grade d'avancement	60	61

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Guadeloupe** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Fait à Baie-Mahault le 14/10/2024
Le Maire

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

